

Privilège—M. Diefenbaker

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur, je déclare qu'en tant que gardien des privilèges du Parlement, vous avez le devoir de prendre des mesures à ce sujet. Je ne présenterai pas de motion aujourd'hui—je vais toutefois envisager cette possibilité—et j'espère que le premier ministre ne sera pas lâche au point de disparaître à nouveau quand la motion sera présentée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je sais que la Chambre a traditionnellement témoigné plus de considération au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

M. Diefenbaker: Jamais.

M. MacEachen: Mais je crois que c'est aller beaucoup trop loin que de lui permettre sous le prétexte d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement de se livrer ouvertement à une attaque personnelle contre le premier ministre (M. Trudeau)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je ne crois pas que s'il a le respect pour le Parlement qu'il prétend avoir, il agirait de la sorte en l'absence du premier ministre, et sur un point qu'il a entouré de toutes sortes de remarques préliminaires. Il est vrai que le premier ministre a dû quitter la Chambre. Il a dû quitter la Chambre pour s'entretenir avec le cardinal Slipj, primat de l'Église grecque...

M. Diefenbaker: Il est parti parce qu'il avait peur.

M. MacEachen: ... avec qui il avait rendez-vous à midi.

M. Gillies: Quel est le plus important?

● (1210)

M. MacEachen: Je crois savoir que le cardinal Slipj a vu le très honorable député de Prince-Albert au début de la semaine, et je suis persuadé que le représentant a été très ponctuel à ce rendez-vous.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Nous avons l'habitude d'entendre le très honorable député nous adresser des petites homélies de ce genre au sujet du Parlement et de son fonctionnement, mais nous avons eu un exemple probant de la conception qu'il se fait de la bonne marche du Parlement lorsqu'il a été premier ministre du Canada, alors qu'il essayait de tout diriger lui-même et n'appliquait pas le principe de la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je tiens à rappeler au très honorable représentant et à tous les députés, que lorsqu'un député est appelé au cabinet, le principe de la responsabilité ministérielle veut que ce soit lui et non le premier ministre qui soit comptable à la Chambre de la marche de son service. Tant que ce principe subsiste, aucun premier ministre ne peut se substituer à un

[M. Diefenbaker.]

ministre en matière de responsabilité envers la Chambre des communes.

Les députés d'en face font preuve d'une méconnaissance absolue de ce principe, car ils ont de plus en plus tendance à poser au premier ministre des questions qui devraient être adressées aux responsables. Dans notre système, les responsables sont les ministres, et non le premier ministre. Le très honorable député de Prince-Albert n'a jamais compris cela, il ne fait pas mieux aujourd'hui qu'à l'époque où il était premier ministre du Canada. Mais en ma qualité de leader du gouvernement, je conseille au premier ministre de laisser à ses ministres le soin de répondre à la Chambre et, lorsqu'un ministre est absent, de laisser ce soin au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire.

C'est faire un emploi abusif de notre régime de responsabilité ministérielle que de chercher à remplacer tous les ministres du cabinet par le premier ministre et de rendre celui-ci responsable de tous les problèmes qui devraient relever d'un ministre donné. Pour ma part, telle est la théorie que j'appuierais, de concert avec le premier ministre, pour ce qui est de sa conduite à la Chambre.

Le très honorable représentant a dit qu'il avait demandé au premier ministre de répondre à une question de politique et que c'est le secrétaire parlementaire qui y a répondu. Les secrétaires parlementaires devraient jouer un rôle à la Chambre, à mon avis, et je crois que le très honorable représentant devrait être de ceux qui les encouragent à participer et à acquérir une expérience parlementaire au cours de la période des questions. Cependant, il a mené une véritable vendetta contre les secrétaires parlementaires et surtout contre l'actuel ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin), à l'époque où elle était secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Si le très honorable représentant s'attendait à ce que l'on réponde à cette question de politique à l'appel de l'ordre du jour, c'est qu'il a mal interprété le Règlement de la Chambre des communes, car on ne peut répondre à des questions de politique à ce moment-là. Monsieur l'Orateur vous avez souvent décidé, et d'autres qui vous ont précédé l'ont fait également, que la période des questions n'est pas le moment opportun pour demander aux ministres de faire un exposé de principe.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le leader du gouvernement à la Chambre est la plus belle foutaise que j'aie jamais entendue au sujet d'une question aussi importante.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): S'il désire...